

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGEE D'ETUDIER LE PREAVIS 75/2024

Révision des statuts de l'Association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Nyon-Dôle

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

La commission composée de Madame Liliane Gavillet, de Messieurs Marc Pittet, Peter Dorenbos, Christian Baumgartner et Nicolas Aeschimann, s'est réunie le 28 janvier 2025 puis a finalisé le rapport par échange de mails. À la suite d'un contact téléphonique avec le Municipal en charge du dossier, Monsieur Igor Diakoff, il n'a pas été jugé nécessaire d'organiser une rencontre avec la commission. Monsieur Diakoff est cependant resté disponible pour toute question de la commission.

CONTEXTE

La mise à jour des statuts sur lesquels le SDIS fonctionne depuis janvier 2014 est principalement due à la modification de la Loi sur les Communes (LC) et celle régissant la défense incendie

DEVELOPPEMENT

Une première version a été soumise aux communes membres et sur la base de leurs retours, cette nouvelle version a été finalisée, et est maintenant soumise à approbation des conseils communaux.

Lors de sa réunion, la commission a passé en revue l'ensemble des différences entre la première version et la version actuelle qui a été votée et validée par le conseil intercommunal. La commission a aussi approuvé l'ensemble de ces modifications.

Il nous semble nécessaire de rappeler que ces statuts déjà mûrement réfléchis et travaillés ne peuvent pas être amendés sous peine de remettre l'ensemble du processus à zéro.

La commission conclut que ce préavis doit être accepté pour le maintien de la commune au sein de cette institution d'utilité publique qu'est le SDIS Nyon-Dôle et dont Prangins fait partie depuis plus de 10 ans.

CONCLUSION DE LA COMMISSION

Au vu de ce qui précède, la commission unanime vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis No. 75/2024 concernant la « Révision des statuts de l'Association

Intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Nyon-

Dôle »

Vu Le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

attendu que cet objet a régulièrement été porté à l'ordre du jour

décide

- D'approuver les statuts modifiés de l'Association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Nyon-Dôle
- De fixer l'entrée en vigueur des statuts de l'Association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Nyon-Dôle dès leur approbation par le conseil d'Etat

Prangins, le 11.02 2025

Liliane Gavillet

Nicolas Aeschimann (Président)

Marc Pittet

Christian Baumgartner

Peter Dorenbos